



UNE SOLUTION AGILE POUR LES ENTREPRISES

Espace affiliés



www.chèque-teletravail.fr



Le chèque télétravail est un titre de paiement **prépayé par l'employeur** et destiné aux salariés, pour leur permettre de régler l'utilisation (sur réservation) de bureaux fermés, d'espaces de coworking ou de salles de réunion.

Grâce à un **compte numérique personnel** (Compte Épargne Chèque Télétravail), le salarié peut payer les espaces à l'euro près sans avoir besoin de faire l'appoint.

Vous êtes un espace de coworking, un centre d'affaires, un tiers-lieu...? Vous souhaitez accepter les chèques télétravail dans votre établissement ? Inscrivez-vous gratuitement sur notre plateforme.

Inscription en 3 clics

- 1** Rendez-vous sur : <https://cheque-teletravail.fr>
- 2** Cliquez sur : **Rejoindre le réseau**
- 3** **Créez votre compte** et laissez-vous guider.

Avantages

- Adhésion gratuite
- Fiche de présentation en ligne
- Fidélisez de nouveaux clients
- Développez votre CA
- Contact direct avec les clients
- Sans engagement et sans contraintes

Pack communication

- Géolocalisation sur carte interactive
- Fiche de présentation
- Sticker à apposer sur votre vitrine

Comment ça marche ?

1

Scannez
le QRcode du client



2

Saisissez le montant
de la location



3

Le paiement est enregistré
sur votre compte



Modalités de paiement

Une facture est éditée et disponible sur votre interface chaque mois. Peu de temps après, vous recevrez un virement automatique diminué du montant de la commission.



Simplifiez la mise en place
du télétravail dans votre entreprise !

Plus d'infos ?



Besoin d'aide ?

03 85 31 13 97



82 rue Victor Hugo 71 000 Mâcon

03 85 31 13 97

contact@locow.fr

Suivez-nous sur les réseaux

